

CHARTRE D'ENGAGEMENT

« SUD Zéro déchet plastique »

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



PLAN D'ACTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INTERCOMMUNALITES

A travers le dispositif Charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique », la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur invite les collectivités territoriales et leurs groupements à s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre.

Pour vous accompagner dans votre démarche, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié l'animation de la charte « zéro déchet plastique » à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE).

Le présent document recense le plan d'actions du signataire de la charte « Sud Zéro plastique ». Il doit être complété et transmis par mail à l'ARBE dans les 3 mois suivants la signature de la charte. Les actions obligatoires sont indiquées dans un fond gris.

Une évaluation de mise en œuvre des actions sera effectuée 2 ans après la date de signature de la charte sur la base des indicateurs inscrits dans le tableau de réponse.

Dispositif proposé par

Animé par

Date de vote de la délibération :



IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la collectivité : **DURANCE LUBERON VERDON AGGLOERATION**

Adresse : **PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 04100 MANOSQUE**

Type de collectivité : ☐ Commune ☐ Communauté de communes ☒ Communauté d'agglomération ☐ Métropole ☐ Département

☐ Autre (précisez) :

Intercommunalité de rattachement :

Contact institutionnel : Elu en charge du suivi du projet :

Nom - Prénom : ALLEVARD Vincent

Fonction : VICE PRESIDENT DLVA

Tél.06 19 23 78 35

Courriel : vallevard@dlva.fr

Contact technique : Agent référent du projet :

Nom CROZE Muriel

Fonction : Responsable de la Gestion des déchets

Tél.06 77 85 39 89

Courriel mcroze@dlva.fr

Les 2 référents acceptent de recevoir la veille d'informations dédiée au zéro

PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Etes-vous dans une démarche de développement durable (Plan climat, Agenda 21, Plan Local de Prévention des Déchets, etc.) ?

☐ Oui ☒ Non Si oui, laquelle :

Êtes-vous candidat ou lauréat d'un appel(s) à projet régional en lien avec la thématique du « zéro déchet plastique » ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, le(s)quel(s) : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

- Désigner 2 référents du projet : un élu et un agent technique
- Communiquer sur les actions engagées et les résultats auprès de la Région et de l'ARBE au plus tard lors de la session d'évaluation 2 ans après la signature de la charte.
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARBE
- Participer aux sessions d'information dédiées aux signataires pour échanger sur les thématiques à approfondir

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE					
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"	X	X	Fait - Commission environnement A faire - Groupe de travail interservices	Groupe de travail regroupant tous les services DLVA	Groupe de travail: oui et non
1. Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION					
Sensibiliser les élus et les agents	X	X	- Rencontre annuelle des communes pour échanger sur la problématique de gestion des déchets locale (essentiellement des élus) - Organisation de visite du centre de tri pour les agents et les élus - Rencontre de l'ambassadeur du tri avec les services municipaux	- Sensibiliser les conseillers municipaux - Sensibiliser sur le tri avec la visite du centre de tri - Campagne d'affichage dans les locaux, les campings, les établissements de restauration de groupe (scolaire, EPAHD...) - Participer aux manifestations locales en tenant un stand sur le tri, la proposition d'alternative et les composteurs individuels.	Nb d'élus sensibilisés : 140 Nb d'agents sensibilisés : 125
Spécifique EPCI : sensibiliser les communes du territoire	X		- Courrier d'encouragement à l'inscription dans la démarche de signature de la charte envoyé aux communes - Campagne de sensibilisation au tri - Insertion dans les bulletins municipaux - Invitation aux webinaires auxquels DLVA est conviée - Actions dans les 20 médiathèques	Organiser une sensibilisation dédiée aux communes du territoire et les inciter à s'engager dans Charte	Sensibilisation auprès des communes : oui
Sensibiliser les citoyens		X	- Stand sur les marchés provençaux ; - Intervention dans les établissements privés	Diffusion d'une communication "zéro déchet plastique" (site internet, réseaux sociaux et bulletin d'information)	Nb de citoyens à sensibiliser : 63 000

			• Insertion d'un article dans « Agglo Info » • A l'occasion des spectacles culturels		
Sensibiliser les scolaires		X	• Programme d'intervention de l'ambassadeur du tri dans des classes d'écoles, CLSH, collèges, lycées. • Appel à projet des CLSH du territoire • A l'occasion des spectacles culturels		Nb d'élèves à sensibiliser 3 000
Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels		X	Projet d'acquisition de kit pour les manifestations de ramassage des déchets : sacs, pinces, gants + goodies aux couleurs DLVA	Participation au World Clean Up Day. Organiser des opérations de ramassage, de déchets sauvages. Inscire sa collectivité sur le site www.remed-zero-plastique.org	Inscription sur la plateforme Remed : non
Sensibiliser les professionnels (commerçants, agriculteurs, etc.)		X	• Travail débuté avec la chambre de commerce et d'industrie 04 • Campagne de sensibilisation au tri • Sensibiliser les artistes et les productions	Promouvoir les éco-gestes auprès des professionnels et promouvoir la charte «zéro déchet plastique" entreprises Sensibiliser sur le respect de la réglementation en matière de tri des déchets des professionnels	Nb de professionnels sensibilisés
Sensibiliser les touristes		X	• Intervention auprès des offices de tourisme pour informer et former le personnel d'accueil • Intervention dans les accueils des campings • A l'occasion des spectacles culturels et festivals	Organiser une campagne de communication estivale dans les lieux touristiques. Impliquer l'office du tourisme dans les actions zéro déchet plastique".	Outils de sensibilisation dédiés aux touristes : oui

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
2. Mettre en œuvre d'une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF PREVENTION					
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier		X		Acquisition de mobilier en plastiques recyclés. Etablir une liste de fourniture de bureau zéro déchet plastique. Objets promotionnels/goodies : privilégier les produits sans plastique, en matériaux recyclés et objets écoresponsables : gourde, mug, sacs en tissu. Pour certaines familles d'achat, lors de l'analyse des offres, la valeur environnementale des offres pourra être évaluée à travers la réduction des déchets plastiques produits.	Sensibilisation des acheteurs: oui/non Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables	X	X	Fait en partie : Cuisine partagée avec vaisselle réutilisable, moyens de conservation et de réchauffage ; point de lavage A faire Supprimer l'usage de la vaisselle unique dans les réunions, cérémonies protocolaire, spectacles culturels, manifestations et festivals		Suppression des plastiques à usage unique : oui
Intégrer le "zéro déchet plastique" lors des événements/réunions	X	X	Fait en partie : • Verres ou tasses réutilisables • Brocs d'eau A faire • Catering des accueils des groupes équipes techniques des spectacles culturels	Faire appel à des prestataires "zéro déchet plastique" (traiteurs, agence de communication, etc.).	Evènement(s) zéro déchet plastique : oui
Mettre en œuvre l' éco-conditionnalité des aides financières				Conditionner ou bonifier les aides financières versées par la collectivité aux associations qui s'engagent dans une démarche zéro déchet plastique	Eco-conditionnalité des aides financières : non

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
2. Mettre en œuvre d'une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF PREVENTION (suite)					
Supprimer le plastique dans la restauration collective des établissements municipaux recevant du public (crèches, école, EPHAD, musée)		X	La restauration collective n'est pas une compétence de l'agglomération, en revanche, DLVA recense actuellement les pratiques dans les restaurations collectives des établissements scolaires afin de faire un état des lieux et pouvoir accompagner le changement	Favoriser les alternatives réutilisables pour les contenants de chauffe et de service dans la restauration collective. Installer des composteurs	Suppression du plastique dans la restauration collective : Compétence municipale Types de contenants utilisés Nb de convives
Encadrer et diminuer l'utilisation des plastiques dans l' espace public			Vecteur d'informations relatives aux déchets dans les manifestations aux 25 communes de l'agglomération Culture : utilisation de vaisselle à usage unique recyclable dans le cadre des manifestations organisées par le service	Faciliter l'accès aux alternatives aux plastiques à usage unique	Nb de manifestations zéro déchet plastique organisées Pas connu à ce jour
Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts				Supprimer les paillages en plastiques avec un matériau alternatif local. (fibres naturels, matériaux recyclés (galets, tuiles concassées, etc.). Supprimer l'utilisation de godets et pots en plastique.	Utilisation d'alternatives aux plastiques dans les espaces verts : non

3. Gérer les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION					
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et sur le territoire		X	Etat des lieux en cours pour les établissements scolaire	Organiser une campagne de quantification et de caractérisation des flux plastiques.	Etat des lieux à fournir
OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
3.Gérer les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION					
Optimiser le système de collecte et le tri dans la collectivité et sur la voirie	X		- Collecte collectivité : - Papiers administratifs - Ampoules, Néons ; piles - Cartouches d'encre - Collecte voirie : Mise en place en septembre 2021 du système de récompense du tri du verre	Installation de 150 bornes récompensant le tri du verre « Cliiink »	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés	X		- Convention avec la Ressourcerie RHP 04 et l'Atelier des Ormeaux - Mise en place en septembre 2021 d'un espace réemploi dans les déchetteries	Développer les partenariats avec les entreprises de réinsertion pour recycler certains objets plastiques. Mise en place d'une recyclerie/ressourcerie	Recyclerie sur le territoire : oui
Lutter contre les dépôts sauvages		X	Projet contrat de ville de gestion des encombrants dans les quartiers prioritaires avec l'atelier des Ormeaux	Mettre en place une communication dédiée pour sensibiliser aux impacts des dépôts sauvages dans les espaces naturels. Localiser/quantifier/qualifier les dépôts sauvages sur le territoire.	Communication dédiée : oui Localisation des dépôts sauvages : oui
Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes		X	• PLPDMA en phase d'élaboration	Intégration de la thématique dans un plan d'action global (PLPDMA). Intégration de l'enjeu "lutte contre les déchets plastiques" dans le contrat de rivière du territoire.	Intégration du "zéro déchet plastique" dans une démarche territoriale globale : non

Diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels issues des eaux pluviales		DLVA gère les eaux pluviales uniquement dans la zone "GEPU" et uniquement les parties réseaux. Les avaloirs et / ouvrages de captage de surface sont gérés par les villes Il n'y a pas d'équipement particulier pour gérer les pollutions par temps de pluie (même si les bassins d'orage ont cet effet ainsi que les séparateurs "déshuileur / dessableur (mais ce ne sont pas leur effet prioritairement recherché) Certains dispositifs ont été mis en place sur les ouvrages récents pour contenir des pollutions accidentelles (vannes de fermeture ou rétention particulières (séparateur, ...) Même si la DLVA ne gère pas les avaloirs, Une réponse peut être apportée : il n'a pas à l'heure actuelle été mis en place de politique incitative particulière ni par les villes ni par la DLVA les dispositifs de rétention des macro déchets sont en place au départ pour protéger les réseaux et par mesure de sécurité pour les usagers prioritairement	Même DLVA ne gère pas les avaloirs, une réponse peut être apportée : Il n'a pas, à l'heure actuelle, été mis en place de politique incitative particulière ni par les villes ni par la DLVA Les dispositifs de rétention des macro déchets sont en place au départ pour protéger les réseaux et par mesure de sécurité pour les usagers prioritairement	Equipements pour diminuer les pollutions par temps de pluie : non Communication incitative sur le voie publique : non
--	--	---	---	---

Manosque, le 9 Juillet 2021

Jean-Christophe PETRIGNY,

Président de Durance Luberon Verdon Agglomération


